

MONSIEUR MODIBO TOUNTY GUINDO, CONSEILLER

Le Juge GUINDO, est un ancien juge de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Il a été élu en 2006 pour un mandat de six ans et fut le premier Vice-président (septembre 2006 à septembre 2008) et a activement contribué à l'opérationnalisation de ladite Cour. Juge de formation, il est diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration et du Centre de Formation des Magistrats.

Au cours des trente dernières années, le Juge GUINDO a exercé plusieurs fonctions au niveau des tribunaux (Président de justice de paix, Président de Chambre correctionnelle, Président de chambre des mineurs, Procureur de la République). Il a été Conseiller à la Cour d'Appel (Chambre civile, correctionnelle, sociale). Président de la Chambre d'accusation, Président du Tribunal du Travail, Substitut du Procureur Général près la Cour d'Appel.

Consultant juridique au projet Mali / FENUAP pour l'amélioration de la collecte des actes d'état civil qui a abouti à la refonte, des textes de loi sur l'état civil et des actes d'état civil.

Au niveau de l'administration judiciaire, magistrat à la Direction des Affaires Judiciaires et du Sceau, il a été Conseiller Technique au Ministère de la Justice chargé des droits de l'homme et, à ce titre, fut le présentateur du

deuxième rapport périodique du Mali sur la mise en œuvre du Pacte international sur les droits civiques et politiques devant le Comité des droits de l'homme de Genève. Il a été expert à l'atelier inter-agence des Nations-Unies sur l'approche axée sur les droits de l'homme tenu en 2002 à Stanford (Etats-Unis). Il a également été expert à la Conférence des structures gouvernementales chargées des droits de l'homme dans l'espace francophone (OIF), tenue à Brazzaville du 25 au 28 avril 2003. Par ailleurs, il fut relecteur des textes portant création de la Commission nationale des droits de l'homme, et, en avril 2003, en collaboration avec le HCDH, Consultant du PNUD dans le cadre de la réalisation du Programme Hurist, au Mali en vue de la formulation du projet de renforcement des droits de l'homme et d'appui au processus et aux institutions démocratiques.

Parle dogon, bambara, sonrai, peul, français et anglais.

